

Horaires d'été des bureaux du Syndicat

Voici l'horaire en vigueur pour la période estivale :

- Les 23 juin et 3 juillet, les bureaux de St-Hubert et de Valleyfield seront fermés pour jours fériés.
- Veuillez noter que les bureaux seront également fermés du 10 juillet au 11 août.
- Les bureaux seront ouverts selon l'horaire habituel le 14 août et le système téléphonique sera fonctionnel.

Service téléphonique pendant la fermeture des bureaux

Les messages laissés sur la boîte vocale seront acheminés aux personnes concernées qui y répondront dès leur retour de vacances.

Veuillez prendre note que la boîte vocale de la réception sera relevée tous les jours.

Seuls les appels d'urgence seront retournés dans les plus brefs délais.

Activités étudiantes et dépassement de la tâche éducative

La fin de l'année approche... Lors de vos pédagogues de juin, vous serez plusieurs à planifier la rentrée 2017. Vous penserez déjà à votre prochaine classe verte, au spectacle de Noël, à une activité sportive ou encore à une visite de musée.

Avant tout, il ne faut pas oublier de prendre le temps de vous asseoir avec votre direction afin de discuter de l'aménagement qu'implique un dépassement de la tâche éducative en lien avec les activités étudiantes.

Je vous invite à jeter un coup d'œil à la clause 8-2.02 de la convention nationale et je porte à votre attention la clause 8-2.02 D) : « *Les aménagements qui impliquent un dépassement des paramètres de la tâche sont déterminés après entente entre la direction de l'école et l'enseignante ou l'enseignant visé.* »

La convention définit même ce qu'on entend par « *activités étudiantes* » et cela englobe la plupart des activités que vous réalisez avec vos élèves.

Elle reconnaît aussi le temps nécessaire pour la préparation de ces activités.

Pour le type d'aménagement, la convention stipule que la direction s'assure que le temps de dépassement est compensé sur d'autres semaines de l'année.

On vous rappelle qu'une remise de temps, lors de journées pédagogiques, peut paraître alléchante au départ. Cependant, en bout de ligne, le travail que vous ne ferez pas lors de cette journée se fera fort probablement à un autre moment, à la maison.

Il est possible de se faire compenser en annualisant du temps à l'intérieur de la tâche éducative.

En terminant, il est important de s'entendre avec sa direction avant que les activités soient planifiées et réservées. Il est difficile de réclamer le temps de dépassement de votre tâche après que l'activité ait été réalisée.

Caroline Manseau

Bonnes vacances !

Encore une autre année scolaire qui se termine et j'espère qu'elle a été plus que satisfaisante dans vos classes.

Ma première année en tant que vice-présidente par intérim m'a fait vivre de beaux défis. Tout comme vous, je commence déjà à planifier la prochaine. Après quelques semaines de vacances, je serai prête à entamer l'année scolaire 2017-2018, qui s'annonce très chargée.

En effet, nous débuterons l'année avec une vaste consultation au sujet de notre entente locale. Depuis quelques mois déjà, nous travaillons à l'analyser, à la réviser, à la comparer et à faire les concordances avec l'entente nationale. Nous vous tiendrons informés dès septembre.

D'ici là, je vous souhaite un bel été ensoleillé et revenez-nous en grande forme dès la fin du mois d'août !

Caroline Manseau

Rappel : Banque de journées de maladie monnayables

Pour la première fois depuis un bon moment déjà, à la fin de l'année scolaire 2016-2017, la Commission scolaire monnera les journées non utilisées de votre banque de maladie monnayables.

Il s'agit d'une modification obtenue à la signature de la dernière convention collective. Aucune journée ne sera récupérée par l'employeur, comme le permettait les précédentes conventions. Chacune sera rémunérée à 1/200 de votre échelle de traitement. La Commission scolaire Marie-Victorin nous a confirmé que le paiement sera fait sur la paie du 22 juin prochain.

Toutes les journées de maladie prises entre le moment où la paie du 22 juin aura été produite et la fin de l'année scolaire seront payables en argent, et donc récupérées sur l'une des trois premières paies de l'année scolaire 2017-2018.

Note : Pour les personnes en congé de maternité qui recevront des prestations du RQAP pour la semaine du 25 juin au 1^{er} juillet, les journées de maladie monnayées seront considérées comme un revenu de travail par le RQAP. Il pourrait donc y avoir des déductions à vos prestations.

RAPPEL - Mutation volontaire 2017

La mutation volontaire se déroulera en 2 étapes, de la façon suivante :

1^{re} étape : 29 juin 2017
SÉANCE PUBLIQUE
9 h – Champs 3101 (primaire et secondaire), 3102, 3103, 3104, 3105, 3106 et 3107.
13 h 30 – Champs 3108, 3109, 3110, 3111, 3112, 3113, 3114 et 3117.

- Date limite pour faire une demande de mutation volontaire : **16 juin 2017, 16 h.**
- Tous les postes demeurés disponibles suite aux séances d'affectation de juin ainsi que les postes devenus disponibles entre les séances d'affectation et le 28 juin 2017, seront offerts lors de cette séance publique qui se tiendra le **29 juin 2017.**
- La liste des postes qui seront offerts le 29 juin 2017 sera disponible pour consultation sur intranet à compter du 28 juin 2017 en fin de journée.
- Vous pourrez obtenir la confirmation de votre inscription en consultant la liste qui sera affichée sur l'intranet le 20 juin 2017. De plus, si aucun des postes disponibles ne vous intéresse, vous n'êtes pas tenu(e) de vous présenter à la séance. Le fait de ne pas assister à cette séance ne vous empêche pas de participer à la mutation volontaire du 11 août 2017.

2^e étape : 10 août (16 h) au 11 août 2017 (16 h)
AFFICHAGE SUR L'INTRANET pour tous les champs

- Tous les nouveaux postes créés entre la mutation volontaire du 29 juin et le 10 août 2017 seront offerts sur le site intranet de la Commission à compter du 10 août 16 h jusqu'au 11 août 2017 16 h. Pour les spécialistes, seront affichées seules les écoles où les minutes auront été modifiées depuis le 29 juin 2017.
- Veuillez noter que les postes libérés lors de la séance du 29 juin 2017 ne seront pas offerts à la 2^e étape.
- Les postes seront attribués, conformément à l'article 5-13.17.12 de l'entente locale.
- **IMPORTANT :** Si vous signifiez votre intérêt pour un poste et que votre ancienneté vous permet de l'obtenir, nous vous l'octroierons automatiquement; **le fait de postuler constitue une acceptation du poste.**
- La liste des résultats sera publiée sur intranet **en fin de journée le 14 août 2017.**

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'article détaillé sur le sujet publié dans l'info-enseignant Marie-Victorin du 26 avril 2017 sur syndicatchamplain.com.

Listes de priorité d'emploi (Secteur des jeunes)

Les listes de priorité d'emploi (A et B) ont été affichées la semaine dernière dans les écoles.

Toute demande de correction ou d'ajout (ex : reconnaissance d'une capacité dans un champ) doit être adressée à monsieur Alexandre Tessier, au Service des ressources humaines, **par la poste ou par courriel** (alexandre_tessier@csmv.qc.ca) **au plus tard le 30 juin 2017.**

Si vous pensez ne pas être présent à la séance d'affectation, il est important qu'une copie signée de votre procuration soit acheminée au Service des ressources humaines **au plus tard le 30 juin 2017.**

Veuillez noter que les enseignantes et les enseignants à statut précaire des listes de priorité (A et B) seront convoqués à l'école secondaire Jacques-Rousseau, 444 De Gentilly Est à Longueuil, pour faire un choix de tâche pour l'année scolaire 2017-2018 selon l'horaire suivant :

- Liste A :
 - Mercredi, 16 août 2017.
 - Jeudi, 17 août 2017.
- Liste B :
 - Vendredi, 18 août 2017.

Comme la séance d'affectation de la liste A se fait sur 2 jours, vérifiez bien **la date et l'heure** auxquelles vous serez convoqué.

N'oubliez pas qu'une absence lors de cette séance entraîne la radiation de la liste de priorité.

Soyez donc présents !

Nous profitons de ce dernier info-enseignant pour vous souhaiter de belles et bonnes vacances reposantes et énergisantes!

Bon été !

**Annick Coulombe
Jean-François Guilbault
Conseillers en relations de travail**

- Rappel : Dates importantes -

Séance d'affectation Éducation des adultes (pour les enseignants inscrits sur la liste de rappel)	15 juin 2017, à 16 h 15 (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil, 4 ^e étage, salon du personnel)
Demande de retour à l'école d'origine (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	Date limite : 14 juin 2017
Demande de mutation volontaire – changement d'école (formulaire disponible sur l'intranet de la CSMV)	16 juin 2017, à 16 h
Séance des mutations volontaires – changement d'école	1 ^{re} étape : 29 juin - séance publique 2 ^e étape : 10 au 11 août - par Internet
Séance d'affectation pour les enseignants sur les listes de priorité A et B (vous recevrez une lettre de convocation)	16 au 18 août 2017 (École secondaire Jacques-Rousseau, 444, boul. de Gentilly Est, Longueuil)
Séance d'affectation champ 20 (ens. régulier)	21 août 2017, à 13 h 30 (Centre administratif, 13 St-Laurent Est, Longueuil)
Séance d'affectation FGA, spécialité français langue seconde	21 août 2017, à 9 h (Centre Camille-Laurin à Greenfield Park)

